

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

FRANCE.

Paris le 7 décembre. — On citait hier au soir, parmi les personnes qu'il est question d'appeler au conseil, MM. le duc de Mortemart, de Châteaubriand, Martignac, Humann, le maréchal Maison, Royer-Lollard, de Belley, Dupin aîné, Sébastiani, Casimir Périer, Tournon et Mounier. Nous ne pensons pas que les deux derniers nous puissent répondre favorablement. (Constitutionnel.)

M. le comte Capodistrias, qui s'occupe avec tant de zèle de l'éducation et de l'instruction, vient de transmettre à M. le président de la société pour l'instruction élémentaire de Paris des détails sur les écoles existantes en Grèce et sur celles qu'il y crée. On remarque la phrase suivante dans sa lettre : « J'espère avoir organisé, en peu de temps, au moins 150 écoles, dont chacune aura de 150 à 200 élèves. Cette quantité ne doit point paraître exagérée, attendu que le nombre des enfants, par rapport aux adultes et aux vieillards, est heureusement au-delà de toutes proportions connues en statistique. »

Le Courrier des Electeurs publie des détails intéressants sur l'évaluation de la somme des produits de toutes les industries en France, avec la fixation de la quotité moyenne qui en revient à chacun des membres de la communauté.

Nous reproduisons, d'après lui, les calculs suivants, qui nous ont paru devoir appeler la méditation de nos lecteurs.

Revenu net de toutes les propriétés foncières	f. 1,531,508,000
Excédant du produit brut, ou excédant de tous les agens de la culture, y compris les produits immobiliers tels que chevaux, bestiaux, laines, laitages, etc.	3,118,770,000
Revenus, salaires ou bénéfices de tous les agens du commerce et de l'industrie, y compris toutes les professions, autres que celles salariées par le gouvernement,	1,746,511,000
Total des revenus généraux avant le prélèvement de l'impôt, des octrois, etc.	6,396,789,000
Supputation de la population du royaume au 1 ^{er} janvier 1829, 32,252,000.	

La somme totale des revenus, répartie sur le chiffre de la population, donnerait donc pour chaque individu 198 fr. 33 c. par an, soit 54 centimes dixièmes par jour, si tous les revenus n'étaient point soumis au prélèvement des impôts.

Cette somme n'étant point également répartie, on peut, pour représenter toutes les nuances de richesse ou de misère, diviser la population en douze classes, dont les six premières ne comprennent que 2,252,000 individus, et les six autres 30 millions, savoir :

Classes.	Nombre d'individus.	Revenu total.	Par tête et par an.	Par tête et par jour.
1	452,000	608,000,000	4,000 f.	10 96
2	450,000	375,000,000	2,500	6 85
3	450,000	450,000,000	1,000	2 74
4	400,000	240,000,000	60	1 64
5	400,000	160,000,000	400	1 10
6	1,000,000	350,000,000	350	0 96
7	2,000,000	600,000,000	300	0 82
8	2,000,000	500,000,000	250	0 69
9	3,500,000	700,000,000	200	0 55
10	7,500,000	1,125,000,000	150	0 41
11	7,500,000	900,000,000	120	0 33
12	7,500,000	688,789,000	91 84	0 25
	32,252,000	6,396,780,000		

De ce tableau il résulte que les 22,500,000 de nos compatriotes, qui forment les trois dernières classes, sont réduits à pourvoir à toutes les nécessités de la vie avec huit sous, six sous et demi, et cinq sous par jour. On en concevrait difficilement la possibilité, s'il n'était prouvé que sept millions et demi de Français ne mangent que peu ou point de pain; que l'orge, le seigle, la bouillie de sarrasin, les châtaignes, les légumes secs, une médiocre quantité de pommes de terres, et de l'eau, sont les seuls moyens d'existence de cette partie de la population, qui est aussi réduite à se chauffer de chaume ou de bruyère.

Dans le cas de disette extrême, comme en 1817, la charité publique, et, au printemps, la pâture des animaux, sont les dernières ressources de cette multitude d'infortunés, dont les plus robustes résistent seuls à tant de privations.

En fixant le strict nécessaire à 50 centimes par jour et par individu, il manquerait 1,400,529,000 francs au revenu actuel de la totalité de la population. Or, ce déficit existerait-il si une portion des 15 milliards, que le gouvernement a prodigués depuis 12 ans, avait été employée à ouvrir des voies de communications promptes et économiques dans tous les départemens que l'inaction des habitans retient aujourd'hui dans un état complet de misère et de langueur.

Un capitaine portugais du parti de Dona Maria, ayant été découvert dernièrement par son colonel à Carvicaes, il voulu le faire arrêter, le capitaine se défendit et ne se rendit que lorsqu'il eût été percé de deux balles. Il fut alors étendu sur une botte de paille, dans une charrette et conduit en triomphe à Moncorvo, où le peuple, amenté par les autorités, commença par abreuver d'injures le malheureux blessé; ensuite le feu fut mis à la paille et l'officier brûlé tout vif.

Un habitant de Philadelphie a laissé en mourant 378,000 livres sterling, qui devront être partagées entre diverses sociétés et institutions pour la propagation de l'instruction, de la religion, et pour le soulagement des indigens. Nous avons remarqué un legs de 20,000 liv. sterl. en faveur d'une institution des sourds et muets de la Pensylvanie; et un autre legs de 5,000 liv. sterl. en faveur d'une école d'enfans en bas âge, fondée à Philadelphie.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 10 DÉCEMBRE.

Dans la séance de la seconde chambre du 8 de ce mois, il a été communiqué un message royal, contenant un nouveau projet de loi sur la répartition de l'impôt foncier pour 1830, dans les diverses provinces du royaume.

Ensuite on a lu le rapport de la commission centrale sur le budget; il a été arrêté que les discussions commenceront lundi 14 décembre.

Dans la même séance la commission pour l'examen des pétitions a fait son rapport sur un grand nombre de pétitions et la séance a été ajournée au vendredi 11 décembre.

On lit ce qui suit dans la correspondance particulière du Belge :

Les sections ont de quoi s'occuper jusqu'au mois de février. Si c'est alors seulement qu'elles commencent à s'occuper de la proposition de M. de Sécus, le résultat de la patriotique motion de l'honorable député ne sera plus applicable à aucune infortune présente. Discutée en février, si elle passe à la 2^e chambre, elle attendra la convocation

de la première au moins jusqu'en avril d'où, supposé qu'elle sorte victorieuse (cette supposition est tout-à-fait gratuite), elle n'obtiendra les honneurs de la promulgation que l'été prochain. Or, M. Dupétioux sortira de prison, même malgré M. de Stoop, vers la fin du mois de janvier, et à la mi-juillet M. de Potter, quoiqu'il arrive, sera également rendu à ses occupations et à sa famille.

Le gouvernement ne veut pas de budget provisoire, dit-on : il le veut définitif ou rien. Rien ici ce serait coups d'état. Or ce rien, c'est trop pour qui connaît notre gouvernement. Pour donc ne pas entièrement abandonner tout espoir d'obtenir son budget tel qu'il le désire, il faut répandre le bruit qu'il le veut, qu'il l'aura, on saura se passer du consentement de qui doit le lui accorder. Sur ces entrefaites, il faut sonder les députés pour savoir si, dans le cas qu'il se déciderait à présenter un budget provisoire, il y aurait chance à le faire voter. Cela se passe sous main, comme vous seutez bien, car si une fois on se doutait de la peur qui talonne nos ministres, on leur tiendrait tête, et si on les supposait occupés d'un budget provisoire, le budget définitif serait perdu sans retour. On va donc criant sur les toits : tout ou rien; et l'on fabrique des menottes pour l'enseignement, on fait des catégories d'honorables parmi les membres de la chambre, ce qui suppose des infâmes, et l'on fulmine des arrêtés-Brugmans pour combler la mesure des rodomontades van maaniennes.

A propos de cette extravagance, nos députés ici en sont furieux. Je prévois une explosion à la première séance. Qu'avez-vous dit à Bruxelles lorsque vous avez vu qu'il n'y en avait pas eu à la dernière?.....

Si l'on en croit les nouvelles qui nous arrivent de La Haye, il n'est rien qu'on ne tente pour tromper les états généraux sur la disposition actuelle des esprits en Belgique. C'est une fantasmagorie officielle autour de laquelle on tambourine nos députés, et c'est merveille d'où sous quelles sombres couleurs les conteurs du ministère dépeignent alors la face de nos provinces. C'est une terre maudite de carnagiales et de carbonaris factieux, dit l'un, qu'il faut sabrer, museler, exterminer; c'est un pays d'ingrats, dit un autre, qu'il faudrait abandonner à son malheureux sort; ce sont des jacobins, dit M. van Maanen; ce sont des jésuites, dit M. Metelcamp; tout y est en hostile rancœur, prétend-on dans les bureaux de la justice, et il faut un bras de fer pour comprimer les rebelles. Que parlez-vous de mouvement général? répliquent les endormeurs. Tout y est apathique et content. Seulement à la surface de l'eau s'agitent quelques caractères remuans, mais dont la parole a plus d'amertume que d'influence.

Et au milieu de ces récits contradictoires, le moment décisif s'approche où le budget décennal sera soumis aux délibérations des chambres, et où le ministère devra enfin prononcer son dernier mot. C'est le 14 de ce mois qu'on doit commencer l'examen de l'œuvre de M. van Tets. (C. des P. B.)

S. M. vient de faire l'acquisition de la grande propriété de M. De Kniff, située sur la gauche de la route de Louvain, pour le prix de 330 mille florins. On dit qu'un château y sera bâti et on suppose que le roi le destine, comme cadeau de nocces, à la princesse Marianne. (Belge.)

Le Journal de Gand dit que le duc de Saxe-Weimar n'a pas signé de contre-pétition.

— Nous apprenons qu'une médaille en or vient d'être accordée par le roi à MM. Bidaut, Ducros et Michiels, pour la belle conduite qu'ils ont tenue lors du malheureux événement arrivé à la houillère de l'Espérance à Seraing.

— M. Massar-Meyre, imprimeur du *Journal de Louvain*, et M. Adolphe Roussel, auteur de différents articles insérés dans cette feuille contre M. Pouillet, ont été interrogés avant-hier par le juge d'instruction. M. Pouillet a porté plainte, dit-on, en injures et en calomnie.

— Voici une troisième version de la poésie de M. Lycklama, celle-ci est authentique; c'est l'auteur lui-même qui écrit au *National* la lettre suivante :

Messieurs, plusieurs journaux (même ceux de Paris) ayant mal rendus la dernière phrase du discours que j'ai prononcé à la séance de la deuxième chambre des Etats-Généraux, du 4^r de ce mois, je vous prie de la rétablir dans votre journal, telle qu'elle se trouve ci-après :

- Loin de nous tout rédacteur
- Injurieux par leur clameur.
- Loin de nous Fontan crieur
- Par humeur. Par ta faute
- Tu n'as pu toucher mon cœur,
- Et tu n'auras pas mon vote.

Recevez, etc.

T. T. Lycklama à Nyeholt.

— Voici la note remise dans les sections par M. Fabri-Longrée :

Je pourrais m'en tenir aux observations consignées aux procès-verbaux de la section si dans les circonstances majeures où nous nous trouvons, il n'importait d'user franchement du seul moyen qui reste à la chambre, de communiquer avec le gouvernement afin qu'il ne puisse s'abuser sur l'état des choses et qu'il soit à même de chercher le remède et de l'appliquer en pleine connaissance de cause. Ce qui est le plus urgent, c'est de rétablir le calme dans les esprits, de dissiper les inquiétudes, de faire renaître la confiance.

La manière la plus sûre d'y coopérer de notre côté est de prouver à la nation et à son auguste chef, que nous sommes pénétrés de la nature et de l'étendue de nos devoirs; de nos devoirs, dont nous trouverons la mesure à la fois dans nos sermens et dans les obligations imposées dès l'origine des sociétés à ce pouvoir médiateur qui, dans la famille, participant de la nature du père et des enfans, et plus tard, dans l'état, de celle du souverain et des sujets pour les unir, fut destiné dès le principe à protéger la faiblesse contre l'abus de la force et à maintenir le pouvoir suprême conservateur de l'ordre contre la passion des hommes.

Telle est notre mission; cette chambre a prouvé depuis long-temps, qu'elle en connaissait l'importance; elle continuera à la remplir avec cette modération qui l'a caractérisée depuis son érection, mais aussi avec la dignité qui sied à des hommes qui n'écoutent que la voix de leur conscience.

Plus que jamais il importe que cette chambre se tienne scrupuleusement dans les limites que notre pacte fondamental, d'accord avec les principes fondamentaux de l'ordre social, lui a tracés. Plus que jamais elle doit se garder d'abuser de l'arme que la constitution lui a confiée pour maintenir les droits de la nation, mais elle ne doit pas non plus la laisser rouiller.

Nous ne saurions nous dissimuler qu'une immense responsabilité pèse en ce moment sur nous, et que le gouvernement a singulièrement aggravé la difficulté de notre position en restreignant de la manière la plus préjudiciable à ses intérêts bien entendus, les moyens de la communication indispensable pour conserver intacts l'harmonie et le bonheur de l'état.

On n'a pas réfléchi qu'on plaçait par là cette chambre dans la pénible alternative de manquer à ses sermens ou de recourir d'emblée au moyen que l'on considère, non sans quelque raison, comme extrême. C'est donc bien plutôt encore dans l'intérêt du gouvernement que dans celui de la nation, que nous devons réclamer le rétablissement de ces communications, au moyen desquels les vœux de la chambre pourraient toujours être connus du gouvernement.

Comme il n'en est pas ainsi, je dois déclarer que je serai forcé de m'opposer par les moyens constitutionnels, aux empiétemens que l'on prolongerait

ou qu'on essaierait de perpétuer sur les droits qu'ont les pères de famille relativement à l'éducation de leurs enfans. Ces droits renferment des devoirs dont ils n'ont pu s'affranchir, qu'ils n'ont donc pu abandonner, lorsque la société a passé de l'état domestique à l'état public.

Une disposition de cette nature ne saurait être maintenue qu'en portant atteinte à cette loi primordiale de laquelle il est écrit, qu'en la violant on ébranle les fondemens de la terre. Je ne puis y coopérer; en fût-il autrement, je devrais encore m'y opposer, parce qu'elle tient une grande partie de la nation dans un état d'anxiété incompatible avec son bonheur. Cette dernière considération s'applique également aux dispositions qui ont été prises relativement à l'usage de la langue qui est exclusivement celle d'une partie considérable de la nation. Nous devons en poursuivre la révocation, convaincus, comme nous le sommes, que ces dispositions ne peuvent que produire un résultat diamétralement opposé au but qu'on se propose. Notre silence, à cet égard, serait en opposition avec nos sermens.

Quant au budget considéré sous le rapport de ses chiffres, je regrette vivement de les voir si peu réduits, et surtout qu'on n'ait pas transféré au budget annuel tant de sommes que la nécessité de ménager les ressources de la nation, peut forcer d'élaguer pendant la période décennale. Il faut bien le reconnaître, il est moralement impossible d'augmenter la plupart des impôts existans sans compromettre le genre d'industrie qui les supporte, ou sans rendre incertains les résultats que l'on a en vue; c'est donc par des économies ou en étendant la matière imposable qu'il faut combler le déficit que va causer la suppression de l'impôt sur la mouture.

Cette suppression doit entraîner celle de l'impôt sur l'abattage; l'impossibilité de percevoir cet impôt d'une manière équitable, devient de plus en plus palpable; en le supprimant on rendrait disponible certain nombre d'employés, qui pourraient sur la frontière servir très-utilement à la répression de la fraude. Une semblable mesure et certaines modifications au système de douanes, toutes dans l'intérêt de l'industrie, lui offriraient une protection bien plus certaine et plus efficace que celle qu'elle obtient au moyen d'une distribution de fonds contre laquelle s'élèvent tant de prévention.

Je me résume en déclarant que mon vote sur le budget dépendra en premier lieu du rétablissement de certaines libertés que la loi fondamentale garantit à nos concitoyens, et dont dépendent la prospérité et la tranquillité générales, et secondement de l'allègement des charges publiques qui doit résulter pour les contribuables ou d'une réduction des dépenses ou d'un meilleur choix des moyens de faire face à celles qui excèdent le montant de nos revenus réduits. Je me réfère, quant à l'indication de ces moyens, à la note, que j'ai jointe à la session précédente au procès-verbal de la seconde section, et à ce qui a été proposé dans celle-ci relativement aux denrées coloniales.

— Voici la note de M. van den Broucke de Terbec : « Le soussigné ne se refuse pas à se livrer à l'examen du budget décennal, mais il doit déclarer qu'avant de se prononcer en section sur son adoption ou sur son rejet, il désire voir le redressement de certains griefs dont on se plaint, avec fondement, obtenir la liberté de l'enseignement et du langage, et, attendu qu'en ce qui concerne la liberté de l'enseignement, les états-généraux sont prévenus qu'il leur sera proposé une loi sur cette matière dans le cours de cette session, il demande que cette loi soit mise en discussion avant le budget décennal. »

— A l'occasion de la note remise par M. d'Oma-lius-Thierry, M. Dumont a cru devoir déclarer qu'il ne peut s'occuper, à l'occasion du budget, de motifs pris hors du budget, non pas qu'il pense que les états-généraux ne doivent pas attacher le plus grand prix aux mesures qui font l'objet de la note, mais parce qu'il trouve dans le budget même des motifs qui déterminent son opinion. La hauteur des dépenses, les impôts onéreux qu'elles nécessitent ne lui permettent pas plus d'adopter ce budget que ceux des années précédentes.

— On lit dans le journal du Génie civil, qui est publié à Paris par les rédacteurs du journal des sciences militaires, une notice sur les bateaux

à vapeur en fer par le chevalier Masclef. On a essayé avec succès, il y a quelques années, de construire un bateau tout en fer pour le service d'un canal, et on doit s'étonner qu'on n'ait pas songé plutôt à faire emploi de cette matière incombustible.

Un des plus habiles fondeurs de Glasgow, M. Nelson vient de construire entièrement en fer un bateau à vapeur d'assez grande dimension; sa quille a 90 pieds de longueur, celle du pont est d'environ 100 pieds, avec 16 pieds dans le milieu de sa largeur. Le bâtiment est construit d'après le principe ordinaire des constructions en bois; le corps du bateau est en fer laminé dont les feuilles sont rivées comme celles des chaudières.

— On écrit de Berlin, 25 novembre : « Les négociations se poursuivent entre les puissances sur l'affranchissement de la Grèce. Les intérêts de cette terre historique trouvent de chauds défenseurs en plus d'un cabinet et surtout dans les sentimens personnels de l'empereur Nicolas. Il paraît que les négociations d'Audrinople éprouvent des difficultés imprévues. »

Les communes suivantes de la province de Liège viennent d'adresser des pétitions à la seconde chambre pour le redressement des griefs nationaux. Warêt-l'Évêque 58 signatures; Hucorgne 35, Lamontzée 29; Oteppe 16, et Vissoul 13. Vissoul est une très-petite commune dont tous les chefs de famille sachant écrire ont signé, ainsi que les bourgmestre et assesseurs. Parmi les signatures des autres pétitions on remarque des bourgmestres, assesseurs, conseillers, etc.

DU COUP D'ÉTAT.

Les journaux ministériels de Bruxelles se taisent.

La bombe est lancée, on en attend les résultats. Que le ministère veuille faire croire à la chambre qu'il a conçu le projet de faire violence ouverte à la loi fondamentale et d'usurper le pouvoir législatif; cela paraît hors de doute. Il veut que la chambre le croie capable de renverser, par la force, des institutions qu'elle et lui ont juré de maintenir; il ne désavoue pas des intentions parjures et révolutionnaires. Il tente un coup de désespoir; c'est par la terreur qu'il veut arracher le budget et soumettre la représentation nationale.

Ces intentions de violence cependant les a-t-il réellement? Serait-il capable d'en tenter l'exécution? Qu'il se trouve quelques hommes qui mêlant une intolérance passionnée à leur besoin de despotisme, tourmentés à la fois du souvenir de leurs défaites passées et de la perspective d'une défaite plus décisive encore, consentent à jouer le trône, l'existence du royaume même plutôt que de se résigner à voir l'influence parlementaire assurée, la responsabilité ministérielle reconnue et les écoles catholiques aussi libres qu'il y a six ans; on peut le croire. Mais de cette facile fureur de désespoir, de cette colère d'entêtement à la mise en œuvre d'une révolution la distance est grande. Nous en voyons d'aussi coupables et de plus habiles reculer au moment de mettre la main à cette œuvre de destruction.

Un ministère qui n'a pas su conduire le pouvoir dans les temps les plus paisibles et les plus favorables, se sentirait-il la force et la capacité de gouverner au milieu des orages? Dans un jour d'hubris et d'exaltation il peut se l'imaginer. Mais viennent les réflexions et les premières difficultés de l'exécution, il se rendra plus de justice.

Si le ministère, lui, a peu à perdre à ce terrible jeu, le trône que n'y exposerait-il pas? Un roi, né dans un pays où les idées sont peu mobiles et peu progressives, réduit à faire son éducation constitutionnelle, en même temps que la nation qu'il gouverne, et dans un âge où les hommes du pouvoir surtout apprennent difficilement, peut, avant de céder à des nécessités nouvelles, avoir à soutenir une lutte pénible avec d'anciennes idées entretenues par ceux qui l'approchent de plus près.

Mais il y a loin de là à violer ouvertement le trône comme ailleurs, une conscience et une réputation d'honnête homme ne s'abandonnent pas en un jour.

... cette belle renommée de droiture si res-
... établie même chez l'étranger, renon-
... toujours à cette confiance populaire qui
... avait tant d'attraits, descendre, aux yeux
... Europe et de l'histoire, d'une position estimée
... rang d'un roi parjure, jeter à soixante
... de ses jours au milieu des troubles et
... précautions populaires, échanger, pour soi et
... famille, un sort qui pouvait être si beau, si
... si glorieux, contre toutes les incertitudes
... troubles civils et de l'intervention étrangère,
... commencer peut-être les humiliations d'une dy-
... déchue, ou régner sous le joug d'un allié
... ; tout cela plutôt que d'accepter le régime
... libertés nouvelles, le régime de la justice,
... tolérance, celui de l'influence si naturelle,
... capable de la nation sur le pouvoir. Non, la
... ne doit pas le croire; en Hollande, quel-
... que soient les opinions politiques, la foi du
... est sacrée et le parjure déshonore. Que
... fasse son devoir; malgré de téméraires
... , nous ne verrons point de Ferdinand sur
... des Nassau. *Duval.*

DE L'OCTROI SUR LE VIN INDIGÈNE

Dans un précédent article nous avons exposé la
... des vigneron belges; ceux de Liège et
... environs sont, comme nous l'avons déjà dit, dans
... position plus malheureuse encore par suite de
... du droit d'octroi municipal.

L'administration locale perçoit 360 centièmes ad-
... sur le principal de l'accise sur le vin
... récolté ou introduit dans la commune de
... Ces additionnels de 360 pour cent sur l'ac-
... de l'état, qui est de 1 fl. 43 cents par hec-
... , élève l'octroi à cinq florins 4 cents par
... litre. C'est-à-dire, qu'à Liège le vin du pays
... frappé d'un droit égal à celui que paient les
... étrangers: un produit indigène de 45 à 50
... se trouve assimilé à une marchandise étran-
... d'une valeur cinq ou six fois plus grande.
... nous avons dit, dans notre précédent article, que
... de l'état y compris les additionnels était
... francs 42 centimes (3 fls. 98 cents) pour une
... de vin de 228 litres; or, en y ajoutant le
... d'octroi, il en résulte que l'impôt que l'on
... dans notre ville sur une pièce de vin du cru est
... deux francs 75 centimes. Le prix moyen
... pièce de vin est de 45 francs. L'impôt est
... exorbitant relativement à la valeur de la
... imposée, et il est facile de concevoir que
... vigneron aiment mieux laisser pourrir leur
... que de faire la récolte.

Autrefois les vigneron trouvaient à placer leurs
... à Liège; c'était leur principal débouché. Mais
... la surcharge de la taxe, ils doivent cher-
... à les vendre ailleurs, et ils n'y parviennent
... fort difficilement. Nous l'avons dit, la plu-
... de nos vigneron sont de petits cultivateurs
... étrangers aux opérations commerciales.

Nous avons cherché à savoir quel motif avait pu
... l'administration locale, à frapper le vin
... d'un droit destructif de la production.
... était que l'augmentation a eu pour objet de
... la fraude, à laquelle se livraient, dit-on,
... marchands.

Les derniers jouissent, comme on sait, de la fa-
... d'exporter en franchise du droit d'octroi les vins
... ont en entrepôt. Or, lorsqu'un marchand fai-
... sortir de son magasin du vin étranger pour la con-
... intérieure, il déclarait qu'il l'exportait,
... effet, il expédiait du vin au-dehors, mais du
... du cru, tandis que la liqueur étrangère restait
... la ville, et passait ainsi sans paiement de
... de la cave du marchand dans celle du con-
... . C'est pour prévenir cette fraude
... a placé les deux espèces de vin sur le même
... . Et les prétendus péchés de quelques mar-
... de vin sont expiés par les vigneron.

Mais n'y a-t-il pas du reste quelque moyen
... moins violent pour empêcher les exportations
... . On nous assure qu'il suffirait d'exiger
... le vin destiné à l'exportation fut d'abord en-
... au bureau central des taxes municipales, afin
... la qualité pût y être bien constatée, et de là
... jusqu'à la sortie.

Dans tous les cas, il ne semble pas possible

de maintenir une mesure qui a pour effet évident
... la ruine presque totale d'une ancienne branche d'in-
... industrie sur laquelle se fonde en grande partie l'exis-
... tence de toute une classe de cultivateurs. *Signal*

ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE DE LIÈGE.

Hier, les élèves de l'école de musique ont donné dans la
... de la société d'émulation, un concert, dans lequel a eu
... lieu la distribution des médailles d'encouragement accordées
... aux élèves qui ont montré le plus de zèle et de dispositions.
... L'exécution des divers morceaux qui composaient le concert
... a généralement satisfait l'auditoire; ce qui a surtout excité
... l'étonnement et les applaudissements, ce sont les morceaux
... qui ont été composés et exécutés par les jeunes violonistes
... Prume et Renkin.

L'échevin M. Rouveroy chargé de la distribution des mé-
... dailles, en l'absence de M. le bourgmestre, a payé un juste tri-
... but d'éloges aux progrès des élèves et au zèle de ceux qui
... les dirigent; il a manifesté l'espoir de voir bientôt s'élever un
... local convenable, par le concours du gouvernement, des états
... de la province et de la régence. Il a terminé son petit dis-
... cours, en rappelant un souvenir toujours cher aux liégeois,
... et qui se présentait trop naturellement pour être oublié dans
... une fête musicale.

« Et vous, a dit M. Rouveroy en se tournant vers le buste
... Grétry, vous, dont la voix, dont les accords harmonieux ont si
... souvent retenti dans cette enceinte, vous que Liège sera tou-
... jours fière d'avoir vu naître dans ses murs, GRETRY !...
... dont l'image semble présider à cette fête de famille, animez
... cette jeunesse studieuse du feu du génie ! Apprenez lui comme
... on peut vaincre les difficultés qui se rencontrent dans la car-
... rière; de quel prix glorieux, les efforts et la persévérance
... peuvent être un jour couronnés; dites à ces nombreux élèves
... par quelle persévérance et quels efforts vous sùtes vous frayer
... une route nouvelle et vous placer au rang des maîtres qui
... doivent leur servir de modèle.

« Ah ! Pourquoi ne vous a-t-il pas été donné de voir cette
... école déjà si riche, et où reposent surtout de si belles espé-
... rances !... Qui mieux que vous pouvait décerner ces premières
... récompenses, méritées par des travaux que vous sauriez si
... dignement apprécier et encourager ! »

Voici la liste des élèves qui ont reçu les médailles.

La médaille d'honneur en récompense de la parfaite exac-
... titude, a été accordée à M. Guillaume Falize.

- | | |
|---|-----------|
| Classe de Solfège, femmes, Mlle. Gerard. | |
| • Piano, femmes, Mlle. Derbeaucourt. | |
| • id. Mlle. Bidaut. | |
| • Piano, hommes, M. Eustache Delaveux. | |
| • Chant, hommes, MM. Haly et Felix Cochaux, | (absent). |
| • id. M. Polain. | |
| • Violon, M. Prume. | |
| • id. M. Renkin. | |
| • Violoncelle, M. Loxhay. | |
| • Flûte, M. Perrin. | |
| • id. M. Larmoyer. | |
| • Cor, M. Massart Guillaume. | |
| • Clarinette, M. Kerstene. | |
| • id. M. Pinet. | |
| • Solfège, hommes, M. Saubré. | |

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE UNIVERSEL, par une société de Géographes. Bruxelles 1829.

La ville de Batavia. — La librairie de Waet
... vient de publier les tomes 3 et 4 de ce grand ou-
... vrage (lettres Bour-Domb). Nous n'avons pas en-
... core eu le temps de les parcourir, nous souhaitons
... que l'exécution scientifique réponde à l'exécution
... matérielle, qui continue d'être très-belle. Nous ex-
... trayons ci-dessous du volume précédent, une partie
... de l'article consacré à la ville de Batavia. L'article
... Java contiendra sans doute des renseignements dé-
... veloppés et nouveaux sur nos colonies; nous le re-
... commandons à l'éditeur, pour un dictionnaire géo-
... graphique qui se publie dans les Pays-Bas, c'est
... de rigueur :

On divise la ville de Batavia en deux quartiers prin-
... ciaux ou plutôt en deux villes, l'ancienne et la nouvelle. La
... première, bâtie sur un sol marécageux, est coupée de ca-
... naux nombreux, et très-utiles pour le transport des marchan-
... dises; avantage chèrement acheté au prix de la salubrité de
... l'air. Les eaux croupissantes, échauffées par le soleil des
... tropiques, remplissent l'atmosphère de miasmes pestilentiels.
... Les rues très-droites de l'ancienne Batavia sont, en général,
... étroites; ce qui augmente l'insalubrité. La nouvelle ville a des
... rues plus larges. Les européens, qui s'y sont presque tous
... retirés pour fuir l'air empoisonné des bords de la mer, habi-
... tent des maisons spacieuses, bien distribuées, et séparées les
... unes des autres par de grandes cours et de beaux jardins.

Les principaux édifices sont le château-fort, les casernes,
... l'hôpital, l'hôtel-de-ville et le palais du gouverneur. Il y a de
... plus: 3 églises, des mosquées et des temples chinois. Les
... établissements publics sont: un collège de justice, une cham-
... bre pour l'administration des biens des orphelins, une société
... littéraire fondée en 1717, et un jardin botanique.

L'administration municipale est confiée à cinq magistrats,
... appointés du gouvernement.

Le port de Batavia est assez vaste pour contenir la plus
... grande flotte; il est très-sûr, mais peu profond. Le Tagavang
... y apporte beaucoup de vase qui gêne la navigation. On le
... regarde néanmoins comme le plus beau et le plus commode

des Indes Orientales. Il est toujours rempli de navires de toutes
... les parties du globe.

Le principal commerce est en café, sucre, poivre, in-
... digo, et autres productions de Java; en muscades et giroflées
... des Moluques; en soieries, thé, porcelaine, marbre et pierres
... à bâtir de la Chine, châles de Perse et de l'Inde, marchan-
... dises anglaises manufacturées, produits industriels, vin et
... eau-de-vie de France, et en chevaux de Byma. Le port est
... franc.

Les vivres sont à bon marché; la volaille et le poisson
... abondent. La chair du bœuf et du mouton est de mauvaise
... qualité. Les habitants sont d'une grande sobriété; cinq quar-
... tiers de riz, quelques épiceries, très-peu de viande et du
... poisson suffisent à leur nourriture journalière. Ils s'abstien-
... nent de liqueur fermentée: la religion leur en défend l'usage,
... c'est un précepte d'hygiène, car l'abus de l'alcool sous les
... noms d'eau-de-vie de genièvre et de rhum, est un poison
... dans ces climats.

On compte à Batavia 300,000 habitants, dont 40,000 Eu-
... ropéens ou créoles blancs, 190,000 Malais, Javanais, Hin-
... dous, et esclaves des îles voisines, et 400,000 Chinois.

Les cimetières de ces Chinois occupent une étendue im-
... mense dans les environs de Batavia: les corps étant isolés
... et à peine couverts de terre, répandent une odeur infecte
... et insalubre: en vain le maréchal Daendel voulut remédier
... à cet abus; les chefs chinois lui objectèrent les principes
... de leur religion; ils menacèrent même de se révolter pour
... conserver leurs usages, et résistèrent ouvertement au gou-
... vernement-général. Les européens vivent dans l'opulence,
... ils fuient tout travail manuel, et ne s'occupent que du
... commerce.

Les femmes de Batavia sont toutes laides, sans éducation,
... et d'une société insipide. Elles tressent leurs longs cheveux
... noirs à-peu-près de la même manière que nos Européennes,
... en y mêlant des feuilles odoriférantes et des aigrettes de
... diamans. Les Chinois sont actifs et industrieux; ils exercent
... diversos professions mécaniques. Les habitants qu'on appelle
... Portugais sont les seuls chrétiens indigènes; ils descendent
... de Malais convertis ou d'Européens établis antérieurement à
... la fondation de Batavia. Ils occupent les emplois inférieurs
... des bureaux, tels que copistes, garçons de bureaux, com-
... missionnaires. Il existe entre eux et les Chinois une jalousie
... qui occasionne fréquemment des rixes violentes et toujours
... accompagnées de meurtres. *J. P.*

ENSEIGNEMENT MUTUEL A SAINT ANDRÉ.

APPEL A L'HUMANITÉ.

Liège, le 4 décembre 1829.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

Pardonnez mes importunités; mais je ne le fais qu'en fa-
... veur des pauvres.

J'ose prendre encore la liberté de vous écrire, pour vous prier
... de recommander, par votre journal, les pauvres enfants que j'ai
... dans mes écoles, et qui restent encore à vêtir.

J'ai reçu cinq paquets, ils ont été bientôt distribués, j'ai reçu
... en outre 5 francs, ils ont été de suite employés.

Les plus grands besoins sont: bas, souliers ou petits sa-
... bots, chemises et mouchoirs; enfin ce qu'il plairait aux âmes
... bienfaisantes de m'envoyer. Mon épouse arrange tout cela de
... son mieux, et les distribue aux plus nécessiteux.

Je laisse expressément ma porte ouverte, pour les personnes
... charitables qui daigneraient venir visiter ces malheureux en-
... fants.

Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble serviteur,
... Jbte-Ls. DUFLOS, directeur-professeur.

VILLE DE LIÈGE. — Amortissement de la dette active.

Le bourgmestre et les échevins, vu les arrêtés royaux de
... 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatif
... à la dette communale;

Vu principalement la délibération du conseil de régence du
... 9 mars 1821, approuvée par le roi, le 19 juillet suivant, sur le
... mode d'amortissement ARRÊTENT:

1^o Le remboursement de la dette active de cette ville, aura
... lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 11819 florins 5 cts.
... des Pays-Bas, à prendre sur le crédit au budget des dépenses
... communales de 1829.

2^o Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que
... leur accorde les dispositions approuvées par arrêté royal du
... 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 28 décembre
... courant à midi, (franc de port) aux bourgmestre et échevins,
... leurs soumissions cachetées, portant en marge de la suscrip-
... tion: *Soumission pour remboursement d'une rente due par la
... ville de Liège.*

Les modèles de soumission seront distribués gratis au se-
... crétariat de la régence, tous les jours, de neuf heures du matin
... à midi.

3^o La soumission doit être signée par le propriétaire de
... la rente, reconnu tel au grand livre de la dette, ou un fondé
... de pouvoir muni de procuration en due forme, déposée au pré-
... lable au secrétariat de la régence.

4^o L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de
... la commission de surveillance pour l'amortissement, à l'hôtel-
... de-Ville, salle du conseil, le 28 décembre courant, à trois
... heures après-midi; la préférence sera donnée à celles qui of-
... friront la plus forte remise.

5^o Le montant des soumissions, qui auront été jugées les
... plus avantageuses à la ville sera payé après l'approbation du
... procès-verbal tenu lors du dépouillement.

6^o Le présent arrêté sera publié, affiché et inséré à plusieurs
... reprises dans les journaux de la province pour la connaissance
... des personnes que la chose intéresse.

A l'Hôtel-de-Ville, le premier décembre 1829.

L'échevin, ROUVEROY.

Par la régence, le secrétaire de la ville, DESFA.

Traité de Chimie de M. Thénard, 2^e livraison, Bruxelles 1829, Canongette et C^e. — Cette livraison contient 1^o la fin du livre 6 sur les combustibles simples, qui est terminé par l'histoire de la découverte des métaux, l'indication de leurs propriétés chimiques, la description de leur état naturel, leur mode d'extraction et de préparation; tout le livre 7 sur les combinaisons des corps combustibles et entr'autres les alliages des métaux, et le commencement du livre 8 sur les corps brûlés binaires. Cette livraison offre comme la 1^{re} l'avantage de réunir beaucoup de matières dans un petit nombre de pages, dont la lecture est néanmoins facile parce que le caractère en est bien net et imprimé sur très-beau papier. Cette réimpression est une entreprise très-utile puisqu'elle met à la portée des industriels de toutes les classes, l'un des ouvrages les plus estimés et peut-être le plus complet qui existe sur la chimie élémentaire, M. Thénard s'étant toujours tenu au courant des découvertes faites par les chimistes anglais et allemands et des travaux récents des suédois Gahn, Berzelius et Eggertz.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 9 décembre.

Naissances : 3 garçons.

Mariages 5, savoir, entre: Jean-Louis Jansen, cordonnier, faubourg Ste-Walburge, et Marie-Françoise Dupont, blanchisseuse, même faubourg. — Jean-Toussaint Freson, menuisier, rue devant les Carmes, et Anne-Joséph Potier, domestique, rue Vinave-d'Isle. — Lambert-Hadelain-Philippe-Joseph Debelvaux, peintre en bâtiment, rue sous l'Eau, veuf en 2^e nocés de Marie-Agnès Duchateau, et Marie-Catherine Genotte, journalière, au même domicile. — Nicolas-Joseph Michel, bachelier, rue Pierreuse, et Marguerite Micha, journalière, au même domicile. — Jean-Baptiste Soyeur, milicien à la 1^{re} division en garnison en cette ville, et Marie-Catherine Ridders, cabaretière, rue des Ecoilers.

Décès 4 garçons, 2 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir: Arnold Germy, âgé de 77 ans, cultivateur, faubourg St-Léonard, veuf d'Elisabeth Mulkay. — Antoine Baillot, âgé de 60 ans, avoué, rue Hors Château, époux d'Isabelle-Anne-Joséphine-Corneille Stappers. — André Jacquet, âgé de 54 ans, tailleur, rue sur la Fontaine, époux en 2^{me} nocés de Pétronille Daiwaille. — Gérard-Joseph Franchimont, âgé de 44 ans, houilleur, rue Pierreuse, époux de Marguerite Libon. — Marguerite Hanikenne, âgée de 47 ans, domestique, rue sur la Fontaine. — Anne-Louise-Desirée Thiriart, âgée de 24 ans, rue Neuvic.

SPECTACLE. — Aujourd'hui vendredi, 11 décembre, abonnement et entrées de faveur généralement suspendues, la 1^{re} représentation de la reprise de *Fiorella*, opéra-comique en 3 actes, paroles de M. Scribe, musique d'Auber. Suivi de la 2^{me} représentation de *l'Espionne Russe*, ou un épisode de 1812, vaudeville en 3 actes, de MM. Mélesville et Carmouche.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ GRETRY.

ASSEMBLÉE générale convoquée pour vendredi 11 décembre, à 6 heures.

J.-J. HUBIN, pharmacien, près de l'Hôtel-de-Ville, à HUY, CHERCHE un AIDE et un ELEVE en pharmacie. 173

695 VENTE DÉFINITIVE.

Le lundi, 21 décembre courant, aux 2 heures de relevée, le notaire LIBENS, exposera en VENTE publique, en son étude place St-Pierre, n^o 21, une MAISON à porte cochère, cotée 1106, située à Liège, faubourg St-Laurent, composée au rez-de-chaussée, d'un salon, d'une place à manger, cuisine et lavoir, au 1^{er} étage de 3 pièces et autant au second, et un jardin de 17 perches, jouissant de la plus belle vue sur la mise à prix de 5000 florins. S'adresser audit notaire.

696 Le 23 décembre courant, à dix heures du matin, le notaire DUSART VENDRA aux enchères en son étude rue Féronstrée, une MAISON avec cour sise à Liège, rue du Stalon, n^o 205, sur la mise à prix de 4000 florins et une autre contigue n^o 204 sur la mise à prix de 2,000 fls.

A VENDRE au n^o 696, rue du Pot d'Or, une excellente et belle HARPE, à 6 octaves, avec renforcement et mécanisme perfectionné. 186

Une DAME de ce pays, sachant son état, et munie de certificats honorables, offre ses services pour faire des DINERS de commande, ou particuliers, soit en ville, soit à la campagne. Elle espère, par son travail et son activité, mériter la confiance de ses concitoyens. S'adresser au n^o 130 place Ste-Claire. 194

VILLE DE LIEGE.

Le bourgmestre et les échevins informent que les nobles États-provinciaux, ont dans leur assemblée du 22 juillet dernier, sur la proposition d'une commission spéciale qui a fait des recherches soigneuses et un examen approfondi du rapport de l'ancien setier de Liège, avec la mesure légale des Pays-Bas, fixé ce rapport à trente litrons soixante onze dés, au lieu de 29 litrons 81 dés que portait une table de réduction dont l'exactitude était contestée.

Le bourgmestre et les échevins informent qu'ils recevront jusqu'à lundi, 14 décembre courant, à onze heures du matin, des soumissions cachetées pour l'entreprise du balayage et nettoyage de la ville pour six années, à commencer au premier janvier prochain.

L'ouverture des soumissions déposées aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, ledit jour 14 décembre à midi, le collège admettra la soumission la plus favorable à la commune où il procédera l'instant même à mise au rabais de l'entreprise entre les soumissionnaires.

L'on peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence, tous les jours dans la matinée.

A l'Hôtel-de-Ville, le 8 décembre 1829. L'échevin ROUYEROY. Par la régence, le secrétaire de la ville, DESPA.

Je CONTINUE d'échanger les louis de poids, double à 40 c. simple à 20 c., agio et les pièces 20 f. et autres, suivant les avi précédents.

J'escompte le papier de commerce, de banque, effet public, etc., et me charge de son recouvrement avec économie. J.-F. MASU, rue Vinave-d'Isle, n^o 52. 143

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises 1^{re} qual. à fl. 30 chez PERET, rue Ste-Ursule

Cabillaux, Rayes, Rivets, chez PERET, rue Ste-Ursule. 876

Elibottes, Soles, Plays, Eperlans, chez PERET, rue Ste-Ursule.

SARCELLES et CANARDS sauvage, chez PERET, rue Ste-Ursule

HUITRES anglaises vertes à fl. 30 cents, chez L. ANDRIEN, fils Souverain-Pont, au Petit Pavillon Anglais, n^o 329. 214

Cabillaux, Turbots, Rivets, Raies, chez L. ANDRIEN, fils au Petit-Pavillon Anglais, Souverain-Pont, n^o 320. 934

POISSONS de MER très frais au Moriano, rue du Stockis. 27

Sarcelles et Canards sauvages, au Moriane, rue du Stockis. 149

F. HARDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des Canards et Sarcelles sauvages, Poissons de Mer très-frais, Huitres anglaises

M. VOQUE, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de transférer son domicile de Vinave-d'Isle, n. 616, rue Saint-Severin, n^o 55. Les personnes qui ont bijoux, argenterie, cartes de visite, lettres de change, adresses, facture, timbre sec et humide, cachets à graver, peuvent s'adresser à lui; il se CHARGE de l'impression et de toute espèce de gravure sur métaux. Il continue les AUNAGES et la petite QUINCAILLERIE. — QUARTIER garni pour une personne tranquille, avec la table si elle le désire. 157

Le lundi 14 décembre 1829, à dix heures du matin, il sera procédé chez le sieur Arnold Lecoq, négociant à Aye-neux, à la VENTE d'une parcelle de TERRAIN vague, de la contenance de 49 perches 9 aunes, appartenant à la commune d'AYENEUX et située près du hameau des TROIS CHENES, tenant à Mde. Grandjean, à M. Martial et aux enfants Ancion. On peut voir le cahier des charges, dûment approuvé, en l'étude du notaire LEGRAND, à Soumagne. 407

MISE EN LOCATION.

Mardi 15 décembre 1829, à deux heures de relevé, en la demeure du sieur Bulto, à HARZE, le séquestre à la succession de feu M. Ferdinand Joseph RICHARD, fera mettre en location une bonne MAISON de maître nommée Pironbauf, en la commune de Harzé, canton de Ferrière, avec jardins, prairies bien arborées, le droit de faire paître quatre vaches avec celles du fermier et autres droits à fournir par ce dernier, le droit de chasse sur environ 174 bonniers métriques dont 40 en bois, pour entrer de suite en jouissance au deux février 1830. S'adresser au notaire KEPPENE, à Esneux, conformément les conditions M. KEPPENE. 951

() Lundi quatorze décembre 1829, à dix heures très-précises, pour finir en un jour, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doux et seoir, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une très-grande et très-belle partie de BOIS

Une SERVANTE, sachant faire une CUISINE bourgeoise, peut se présenter chez PAULUS, au pont d'Amereceur, où on dira pour qui c'est. 180

On DESIRE TROUVER une SERVANTE, munie de bons certificats, sachant un peu écrire, pouvant servir au besoin dans une boutique D'ÉPICERIE. — S'adresser rue Vinave-d'Isle, n^o 44. 181

() Lundi, 21 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE exposera en LOCATION aux enchères publiques, en la demeure de M. Massart, assesseur vis-à-vis de l'église à JUPILLE, une MAISON avec four, étable, grange et environ 56 perches de jardin et prairie, situés aux Bruyères, commune de Jupille. — Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire et chez ledit sieur MASSART.

MAISON avec jardin, à LOUER présentement, située rue du Verd-Bois, n^o 328 bis. S'y adresser. 187

QUARTIER à LOUER au 1^{er}, composé de deux chambres et un beau salon, cave et grenier, rue de la Rose, n^o 476.

698 A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

1^o Une maison et bâtiments en dépendant, écrite et cour d'une superficie de cinquante aunes, sis à Aubel, Marché aux Cochons, n^o 35.

2^o Un jardin au même lieu, contenant environ soixante aunes.

3^o Une prairie au même lieu, convertie en potager, contenant environ dix-huit perches.

Ces immeubles sont situés au Marché, commune d'Aubel, canton du même nom, arrondissement judiciaire, et province de Liège; et sont occupés et exploités par Balthazar Gillet, docteur en médecine.

Ils ont été saisis par le ministère de l'huissier Jean-Laurent Massau, muni d'un pouvoir spécial par acte en brevet et en vertu de la loi du 15 août 1800, le quinze juin 1800 vingt-neuf, enregistré à Verviers le même jour, à la requête de M. Barthélemi Gilon, rentier-propriétaire, demeurant à Verviers, sur Pierre Dierickx, cultivateur, demeurant en la commune d'Aubel, par procès-verbal du 15 juin 1829, enregistré à Verviers, le lendemain.

Des copies entières dudit procès-verbal de saisie, ont été laissées, avant son enregistrement, à M. Kittel, greffier de la Justice de Paix du canton d'Aubel, et à M. G. J. Baltus, assesseur de la commune d'Aubel pour le bourgmestre absent.

Il a été transcrit au bureau des hypothèques de Liège, le dix-sept août 1800 vingt-neuf, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-cinq du même mois.

La première publication du cahier des charges, aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le 19 octobre 1829, dix heures du matin.

Maitre Gaspar SERVAIS, avoué, demeurant à Liège, faubourg d'Amereceur, n^o 77; y patenté le 24 avril 1829, 2^{me} classe, article 766, occupe pour le saisissant.

G. SERVAIS, avoué. Après les publications du cahier des charges voulues par la loi, l'adjudication préparatoire a été faite le sept décembre 1800 vingt-neuf, et l'adjudication définitive aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le quinze février 1800 trente, dix heures du matin, sur la mise à prix de mille florins du royaume, prix de l'adjudication préparatoire. G. SERVAIS, avoué.

COMMERCE.

Fonds anglais du 5 décembre. — Red. 93 3/8; Cons. 00 0/0. — Cons. à terme 95 0/0; — Act. de la banque, 000 0/0.

Bourse de Paris du 7 déc. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 409 fr. 45 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1829, 84 fr. 45 c. — Actions de la Banque, 1320 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 81 fr. 0/0. — Emprunt d'Haïti, 400 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 8 décembre. — Dette active, 131 1/2. — Idem différée 176 1/4. — Bill. de ch. 24 1/2. — Syndicat d'amortissement 4 1/2 100 1/4. — Rente romb. 2 1/2. — 98 1/4. — Act. Société de comm. 87 1/8 0/0. — Russ. 5 p. 0/0, et C^e 5, 103 7/8. — Dito ins. gr. fr. 65 13/16. — Dito C. Dan. 5 p. 0/0, 98 7/8. — Dito em. à L. 5, 101 0/0. — Danois à Londres, 75 0/0. — Rente fr. 3 p. 0/0, 85 7/8. — Esp. H 5 1/2, 30 3/4. — Dito à Paris, 95 3/8. — Rente Perpét. 56 3/4. — Vienne Act. — Dito 1492 0000. — Metall., 99 1/2. — A Rot. 1^{er} 1000 000. — Dito 2^e 1. 399 0/0 00 — Lots de Pologne, 60 0/0 00 0/0. — Naples Falconet 5, 87 7/8. — Dito Londres 97 1/2 00.

Bours d'Anvers, du 9 déc. — Effets publics. — Les cours ont fermés comme suit: Actions de la société de commerce des P. B., 87 0/0 N. — Métalliques, 103. — Le Sicile 1200, 88 1/4. — Ducats 600, 87 1/2 P. — Le Guelphard 81 0/0 P. — La rente perpétuelle 58 1/4 3/8 1/4 A. — Le Polonais, 99 et P. — Anglo Danois, 75

Changes. — L'Amsterdam à vue 114 0/0 par le Londres, 4 1/2. — L'Amsterdam à 4. 42 22 1/2, le deux mois à 4 1/2.